



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0211**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar pour le programme 3F - Année 3 - Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée pour la Ville de Fianarantsoa à Madagascar - Convention avec la Région Haute-Matsiatra

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0211**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar pour le programme 3F - Année 3 - Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée pour la Ville de Fianarantsoa à Madagascar - Convention avec la Région Haute-Matsiatra**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon et la Région Haute-Matsiatra à Madagascar sont partenaires d'une coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis 2006. Cette coopération traduit la volonté de la Métropole de contribuer à atteindre les objectifs du développement durable en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle traduit également la volonté d'impulsion de la Région Haute-Matsiatra dans le secteur de l'eau et de l'assainissement afin d'accompagner les communes du territoire de la Haute-Matsiatra à développer leurs compétences et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations.

Depuis 2006, 3 programmes de coopération se sont succédé. Depuis 2016, le programme Eaurizon est en cours. Il est dans la continuité des précédents et porte sur des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Sous l'impulsion de ce programme, la commune de Fianarantsoa, en collaboration avec la Région Haute-Matsiatra a souhaité lancer le "programme 3F" qui vise la mise en place d'une filière globale de gestion des eaux usées et des excréta sur l'ensemble de la ville.

L'assainissement en milieu urbain est une activité complexe et coûteuse à mettre en œuvre. Si en milieu rural, la problématique majeure demeure l'équipement en latrines des ménages, en milieu urbain se concentrer uniquement sur ce maillon de la chaîne de l'assainissement est trop restrictif. En effet, avec la concentration de l'habitat, il est difficilement possible de déplacer sa latrine lorsque la fosse est pleine, cela implique donc soit de se raccorder à un réseau collectif ou semi-collectif, soit de mettre en place un service de collecte des boues. Le dernier maillon après l'accès à des latrines et la collecte des boues de vidange est le traitement de ces boues. Pour des raisons sanitaires et environnementales évidentes, le dépôtage sauvage des boues de vidange, pratique pourtant répandue, est très dangereux.

Financièrement, mais également techniquement, travailler sur des réseaux d'assainissement collectif est peu envisageable pour le programme Eaurizon. C'est ainsi que le programme a choisi, après un appel à manifestation, de travailler sur la mise en place d'une filière d'assainissement dans la commune de Fianarantsoa en association avec le groupement solutions intégrées d'assainissement (SIA), bureau d'études français Practica, organisation non gouvernementale néerlandaise, ayant déjà une forte expérience en la matière.

Ce projet de mise en place d'une filière d'assainissement urbain sur le territoire de la Commune de Fianarantsoa a été découpé en 2 phases. La première s'est déroulée sur la période 2016-2017. Elle a été conduite dans le cadre des activités du programme Eaurizon et a consisté à la réalisation d'une étude diagnostic afin d'identifier la stratégie idoine à adopter. Cette 1^{ère} phase d'étude est désormais bouclée.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence les points suivants :

- la moitié des volumes de boues de vidange, soit 3 000 m³, sont aujourd'hui gérés de manière risquée,
- un enjeu important est identifié autour des blocs sanitaires qui sont très fréquentés par la population,
- une réglementation communale de l'assainissement doit être établie de manière impérative dans sa constitution et sa mise en application, tout en renforçant la position de maître d'ouvrage de la commune.

Les études sont de qualité et confirment l'intérêt d'intervenir sur la thématique à Fianarantsoa.

La 2^{ème} phase, d'une plus grande ampleur, porte sur 3 années afin de mettre en œuvre avec la Commune de Fianarantsoa des activités répondant aux enjeux identifiés lors du diagnostic. Du fait des activités à mener et des enjeux financiers, cette phase étant très importante, il n'était pas possible de l'intégrer au programme Eaurizon. La Métropole et son partenaire, la Région Haute-Matsiatra, ont donc choisi de mener ce programme indépendamment d'Eaurizon en recherchant de nouveaux co-financeurs. Ce nouveau programme 3F a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain n° 2018-2755 du 27 avril 2018 pour sa 1^{ère} année de mise œuvre puis d'une délibération du Conseil n° 2019-3897 du 4 novembre 2019 pour sa 2^{ème} année.

II - Objectifs

Le programme 3F vise à améliorer durablement les conditions sanitaires et environnementales à Fianarantsoa en structurant la gestion des excréta et des eaux usées. Plus spécifiquement, son objectif est d'améliorer l'accès des populations à des équipements et services de gestion des excréta abordables, hygiéniques et durables.

Sur la période de novembre 2018 à fin octobre 2021, soit 3 ans, ce programme œuvrera pour le développement et la capitalisation de services et solutions d'assainissement innovants : blocs sanitaires publics multi-services, services de vidange hygiéniques, valorisation des boues de vidange en engrais ou en énergie, pilotage et contrôle de la filière de gestion des boues de vidange à l'aide d'applications mobiles.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre des 2 premières années du programme 3F

Le programme 3F a débuté le 1^{er} novembre 2018, son avancement à fin juin 2020 est le suivant :

1° - résultat 1 : blocs sanitaires

Quatre blocs sanitaires ont été réhabilités et mis en service, 2 blocs sanitaires sont en cours de travaux. Les études techniques des 4 blocs restants sont achevées et la procédure de passation des travaux en cours. Tous les blocs sanitaires font l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) accompagné d'un cahier des charges très précis qui responsabilise les exploitants sur l'entretien des blocs sanitaires. Tous les gestionnaires ont été formés sur les parties administratives, financières et logistiques pour bien comprendre les attentes du programme. Les blocs sanitaires ont accueilli plus de 18 000 usagers par mois en moyenne. Cette fréquentation est très variable d'un bloc à l'autre et impactée par la crise de la Covid-19 (baisse de la fréquentation). Néanmoins cette fréquentation est bien supérieure à ce qu'escomptait la commune lors du montage du projet (300 usagers par jours par bloc, soient 9 000 usagers par mois). La dernière vague de travaux (4 blocs sanitaires) est en voie d'être lancée et devrait se prolonger jusqu'au mois de février 2021.

2° - résultat 2 : filière gestion des boues de vidanges (GBV)

Les équipements de vidange ont été réceptionnés à Fianarantsoa. Le service sera rendu avec un tracteur équipé de 2 remorques : une tonne à lisier pour la vidange des toilettes à chasse, et une remorque à fûts pour la vidange des latrines sèches à fosse simple. Les études techniques préalables aux travaux de la station de traitement des boues de vidange (STBV) sont achevées : (l'avant-projet sommaire - APS - et l'avant-projet définitif - APD). La procédure de passation des travaux de construction de la STBV est en cours de finalisation. L'exploitant a été identifié, sélectionné et son contrat de DSP signé par la commune de Fianarantsoa. Sa formation a débuté avec plusieurs séances en visioconférence à l'occasion desquelles ont été mis en place les préparatifs marketing et organisationnels. Les travaux de la STBV sont prévus en 5 mois et débiteront en octobre 2020.

3° - résultat 3 : appui institutionnel

La mise en place des services de toilettes publiques et de vidange permettra l'application des textes prévus pour la réglementation de la filière. Des amendes ont été validées par le Conseil municipal pour les contraventions au règlement. La Commune urbaine de Fianarantsoa (CUF) dispose de l'appui continu de l'équipe du programme qui compte 5 agents permanents sur Fianarantsoa et dont le bureau se trouve à la voirie, bâtiment de la CUF. Une visite d'échange a été réalisée à Mahajanga. Le programme a permis l'équipement d'une salle

informatique au niveau de laquelle le responsable des systèmes d'information géographique (SIG) de la CUF développe un outil consultable en ligne. Plusieurs outils digitaux de suivi sont mis en place pour la supervision des blocs sanitaires, la supervision du service de vidange et la mise en ligne des données SIG développées dans le cadre des projets d'eau et d'assainissement menés sur la Région.

IV - Bilan

Les résultats de la 1^{ère} année et de la 2^{ème} année du programme 3F sont globalement conformes au prévisionnel, quelques retards sont constatés sur cette année 2 notamment à cause de l'épidémie de la Covid-19 mais ces retards seront rattrapés en année 3.

V - Programme d'actions pour l'année 3 (2020-2021) et plan de financement

Pour l'année 3, il est prévu les actions suivantes :

- finalisation de la construction / réhabilitation de 4 blocs sanitaires publics et leur mise en gestion déléguée,
- sélection et formation des gestionnaires,
- construction et mise en exploitation d'une station de traitement des boues de vidange,
- formation de l'exploitant et des agents communaux chargés du contrôle qualité,
- diffusion et mise en œuvre de la réglementation portant sur l'hygiène des lieux publics et la gestion des boues de vidange,
- poursuite de la campagne de contrôle qualité des eaux de puits (prélèvements, analyses, interprétations),
- élaboration de notes de capitalisation sur les réalisations du programme et leurs perspectives d'extension / réplique.

Le budget du programme 3F est estimé, sur une période de 3 ans, à un montant total de 850 000 € détaillé comme suit :

- la Métropole s'engage à hauteur de 150 000 €,
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a manifesté son intérêt pour participer à ce programme, à hauteur de 400 000 €,
- le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) a également décidé de subventionner à hauteur de 300 000 €.

Au titre de l'exercice 2020 pour la 3^{ème} année du programme 3F, la participation des différents partenaires au projet se répartit de la manière suivante :

	Métropole	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	SIAAP	Total
Programme 3F (3 ^{ème} année)	50 000 €	200 000 €	100 000 €	350 000 €

La Métropole, chef de file de l'opération, recevra les co-financements de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et en assurera la gestion. La subvention versée à la Région Haute-Matsiatra par la Métropole s'élève, par conséquent, à un montant total de 250 000 € (parts Métropole et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse). Par délibération du Conseil n° 2018-2755 du 27 avril 2018, la Métropole a autorisé le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse une subvention de 400 K€ dans le cadre de ce programme 3F, prévu sur une durée de 3 ans.

À compter de la notification de la convention et après validation du rapport de l'année 2 du programme, la Métropole versera un acompte de 80 % de la subvention annuelle et sur présentation du rapport narratif et financier justifiant de la dépense de 80 % de la subvention précédente de réalisation du projet, la Métropole versera le solde de la subvention annuelle.

L'apport bénéficiaire de la Commune de Fianarantsoa est valorisé à hauteur de 317 100 € (mise à disposition de terrains, de bureaux, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 250 000 € au profit de la Région Haute-Matsiatra à Madagascar, dans le cadre du programme 3F pour l'année 3 du programme (2020-2021),

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Haute-Matsiatra, à Madagascar définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de subvention d'équipement de 250 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2020 - chapitre 67 - opération n° 2P20O2186.

4° - La recette à provenir de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse de 200 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2020 - chapitre 77 - opération n° 2P02O2186.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.